

MESURES GOUVERNEMENTALES

Quelle aide ? Pour qui ? Dans quelle situation ?

alias

entrepreneur·e



Version 5
mise à jour 14 mai 2020

**Les mises
à jour sont dans
les bulles avec un
un fond gris**

Ne pas être en défaut de paiement
sur vos prêts bancaires

À PROPOS D'ALIAS

alias entrepreneur·e c'est la solution simple et accessible pour tous les entrepreneur·e·s qui désirent trouver rapidement réponses à leurs questions. Dans un format direct, authentique et droit au but, la bibliothèque de contenus d'alias offre des centaines de capsules de micro-informations, des podcasts, des articles, références et autres contenus qui viennent accompagner l'entrepreneur·e, au quotidien, dans le développement de ses affaires.

COLLABORATION SPÉCIALE

Nous tenons à remercier Mmes **Geneviève Vigneault** et **Nancy Boyle**, avocates d'affaires, associées au bureau BCF pour leur collaboration et expertise.



Merci également à Richard Dubé, de Dubé & Tétrault et Pierre Garant, de RCGT.

AVIS AU LECTEUR

Ceci est notre interprétation des mesures annoncées qui évoluent rapidement. Nous ne sommes pas des spécialistes des critères entourant l'emploi.

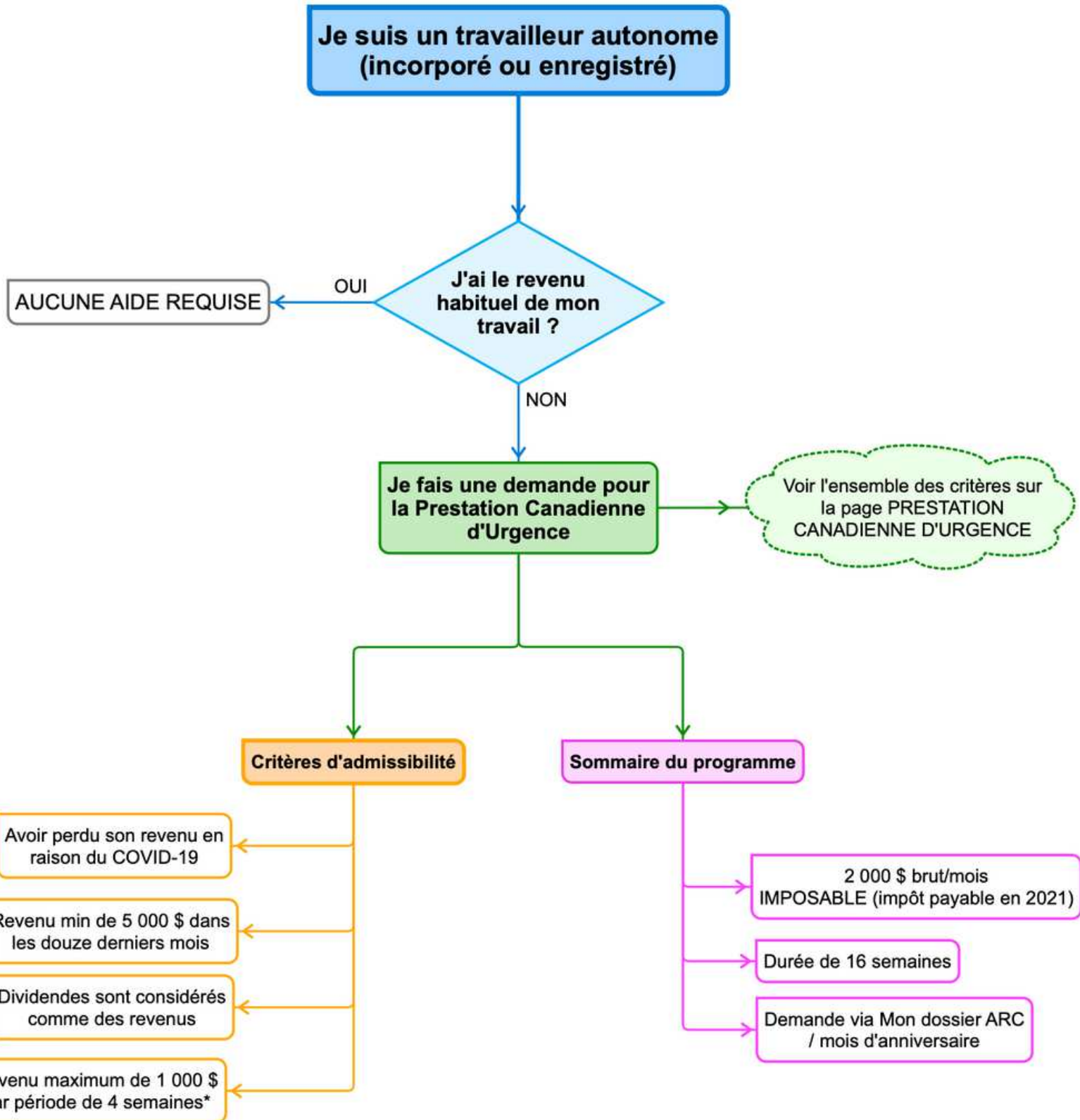
Nous vous invitons à consulter votre comptable, votre avocat en droit du travail, votre professionnel des ressources humaines.

alias entrepreneur ni ses collaborateurs n'assument aucune responsabilités quant à l'exactitude ou non des informations présentées. Veuillez vous référer aux sites Web des gouvernements pour plus de précisions.

Au moment de la finalisation de guide, la subvention salariale d'urgence n'est qu'un projet de loi. Le parlement doit l'approuver.

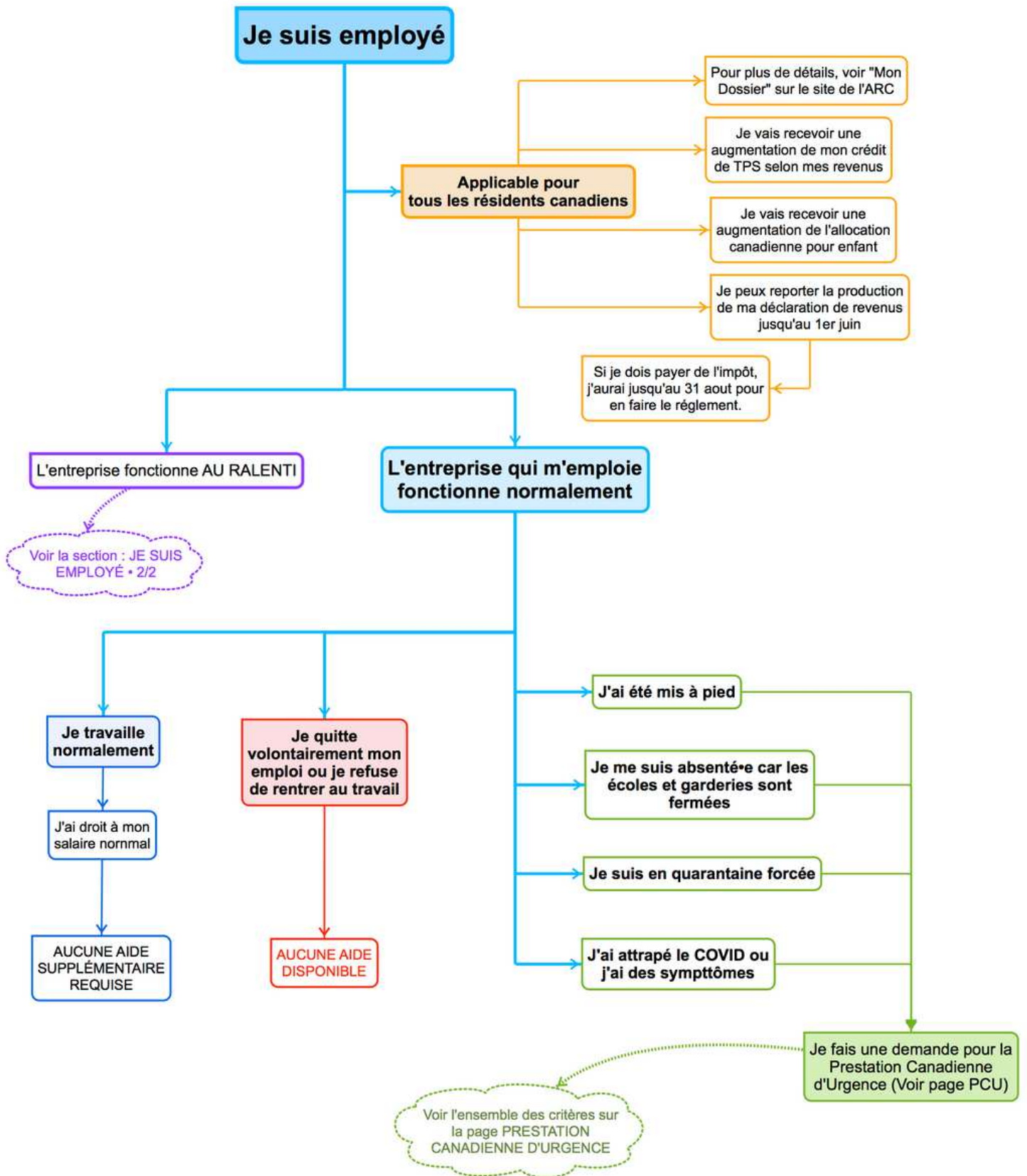
En règle générale, si votre revenu n'est pas touché par la situation actuelle, vous êtes éligible à AUCUNE mesure d'urgence.

JE SUIS TRAVAILLEUR AUTONOME



JE SUIS EMPLOYÉ

section 1 de 2



JE SUIS EMPLOYÉ

section 2 de 2

Je suis employé

Pour plus de détails, voir "Mon Dossier" sur le site de l'ARC

Je vais recevoir une augmentation de mon crédit de TPS selon mes revenus

Je vais recevoir une augmentation de l'allocation canadienne pour enfant

Je peux reporter la production de ma déclaration de revenus jusqu'au 1er juin

Si je dois payer de l'impôt, j'aurai jusqu'au 31 août pour en faire le règlement.

Applicable pour tous les résidents canadiens

L'entreprise fonctionne AU RALENTI

L'entreprise qui m'emploie fonctionne normalement

Voir la section : JE SUIS EMPLOYÉ • 1/2

Je travaille normalement

J'ai droit à mon salaire normal

AUCUNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE REQUISE

Je quitte volontairement mon emploi ou je refuse de rentrer au travail

AUCUNE AIDE DISPONIBLE

J'ai été mis à pied

J'ai attrapé le COVID ou j'ai des symptômes

Je fais une demande pour la Prestation Canadienne d'Urgence (Voir page PCU)

Je me suis absenté·e car les écoles et garderies sont fermées

Je suis en quarantaine forcée

Je travaille mais l'entreprise ne peut pas me verser mon salaire

Attention : pratique interdite selon les lois du travail

Je suis en mise à pied et je suis rapellé au travail pour des heures réduites

Si je refuse sans raison valable

L'employeur a l'obligation d'annoncer au gouvernement que j'ai fait un abandon du travail

Aucune aide

Les heures payées peuvent s'ajouter à la PCU jusqu'à concurrence de 1 000\$/mois

Je travaille à temps réduit

Est-ce que j'ai de l'aide pour compenser ma perte de revenus?

Si mon employeur choisit de bénéficier du programme de subvention salariale d'urgence du Canada

Mon employeur est tenu de me verser au minimum les montants qu'il reçoit en subvention relativement à mon travail

Aucune aide car il n'y a pas de mise à pied

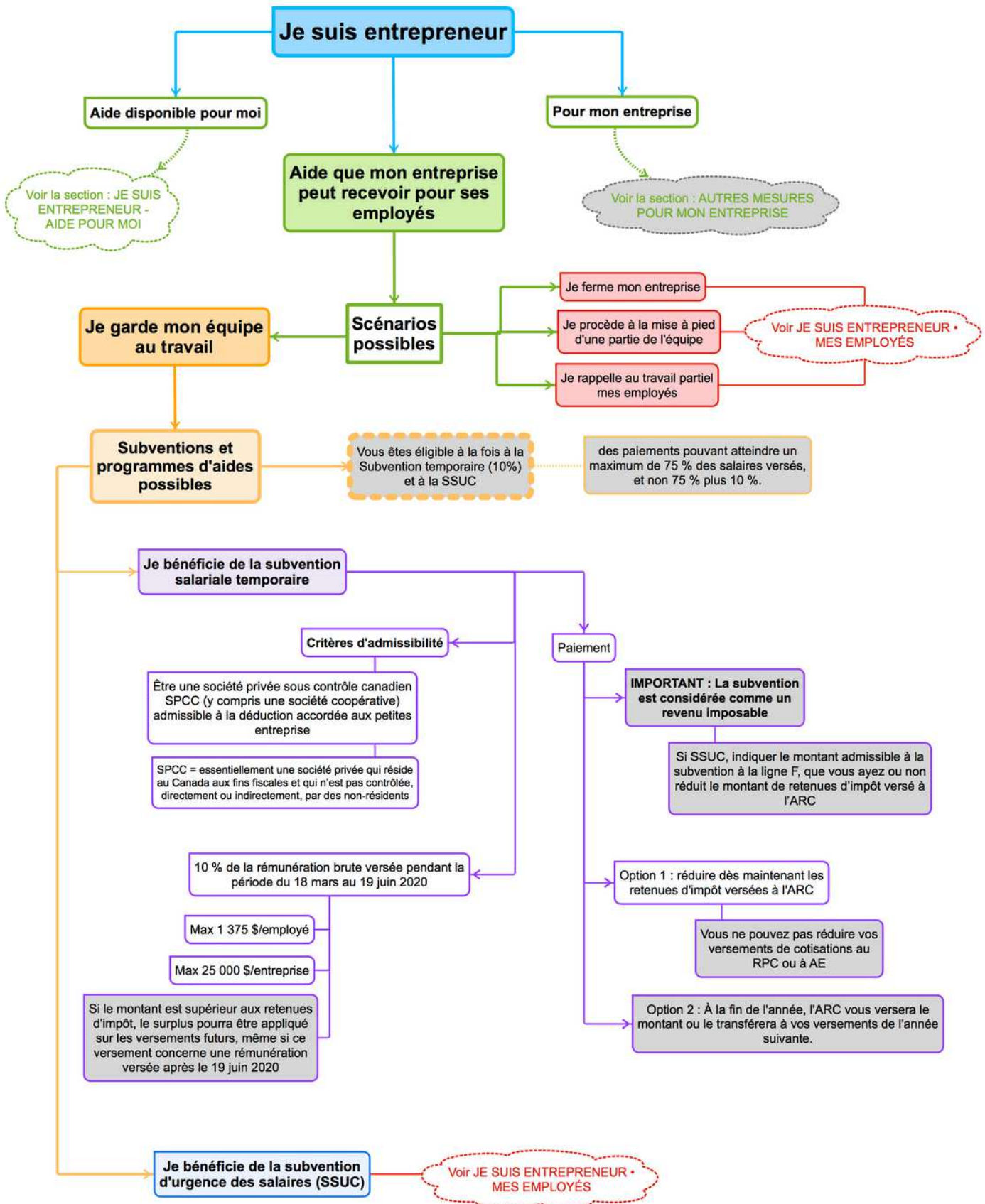
Une mise à pied temporaire permettrait plus de flexibilité pour le nombre d'heures

Si mon revenu mensuel est au maximum de 1 000 \$/mois, je suis admissible à la PCU

Voir l'ensemble des critères sur la page PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

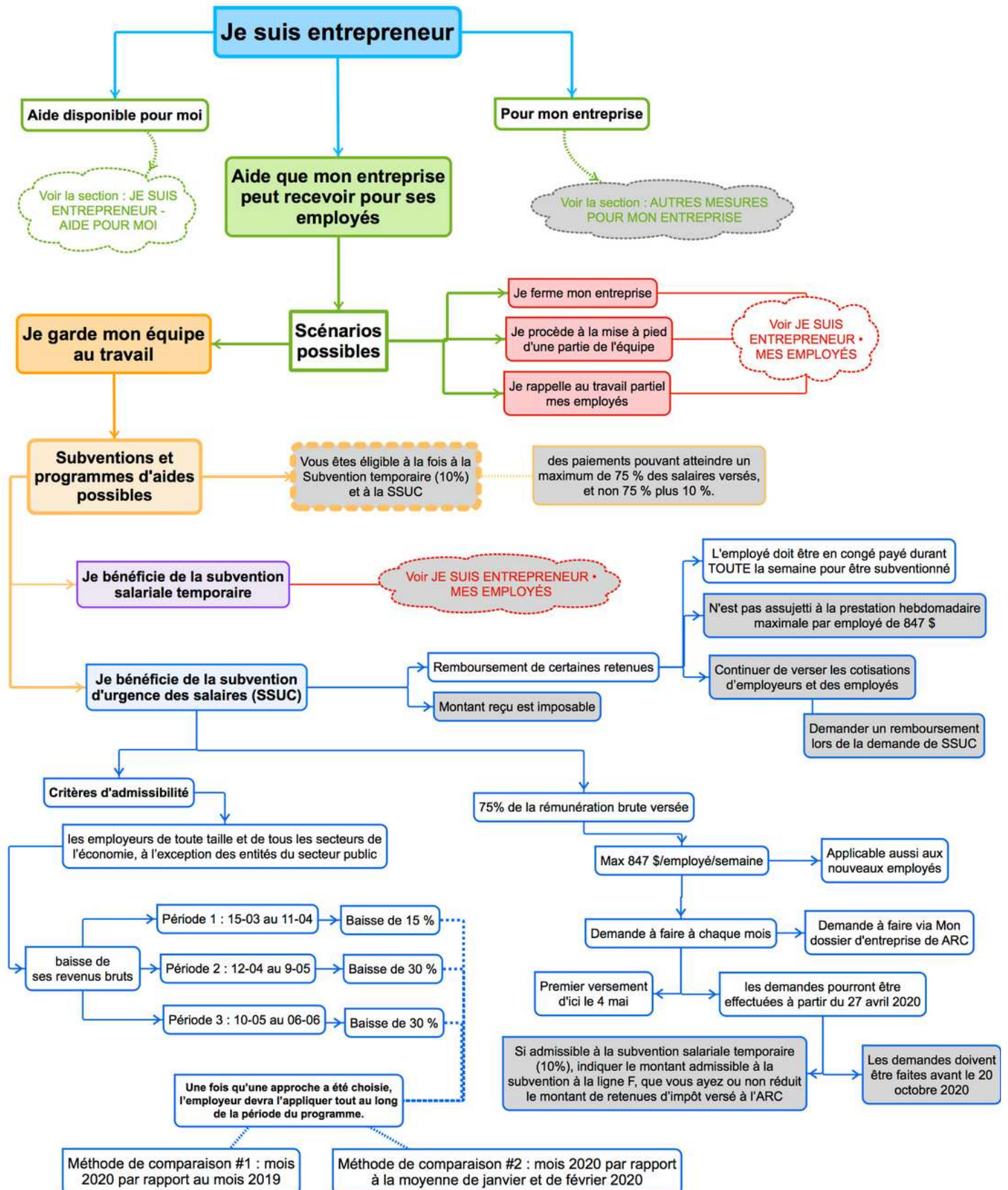
JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MES EMPLOYÉS • section 1 de 3



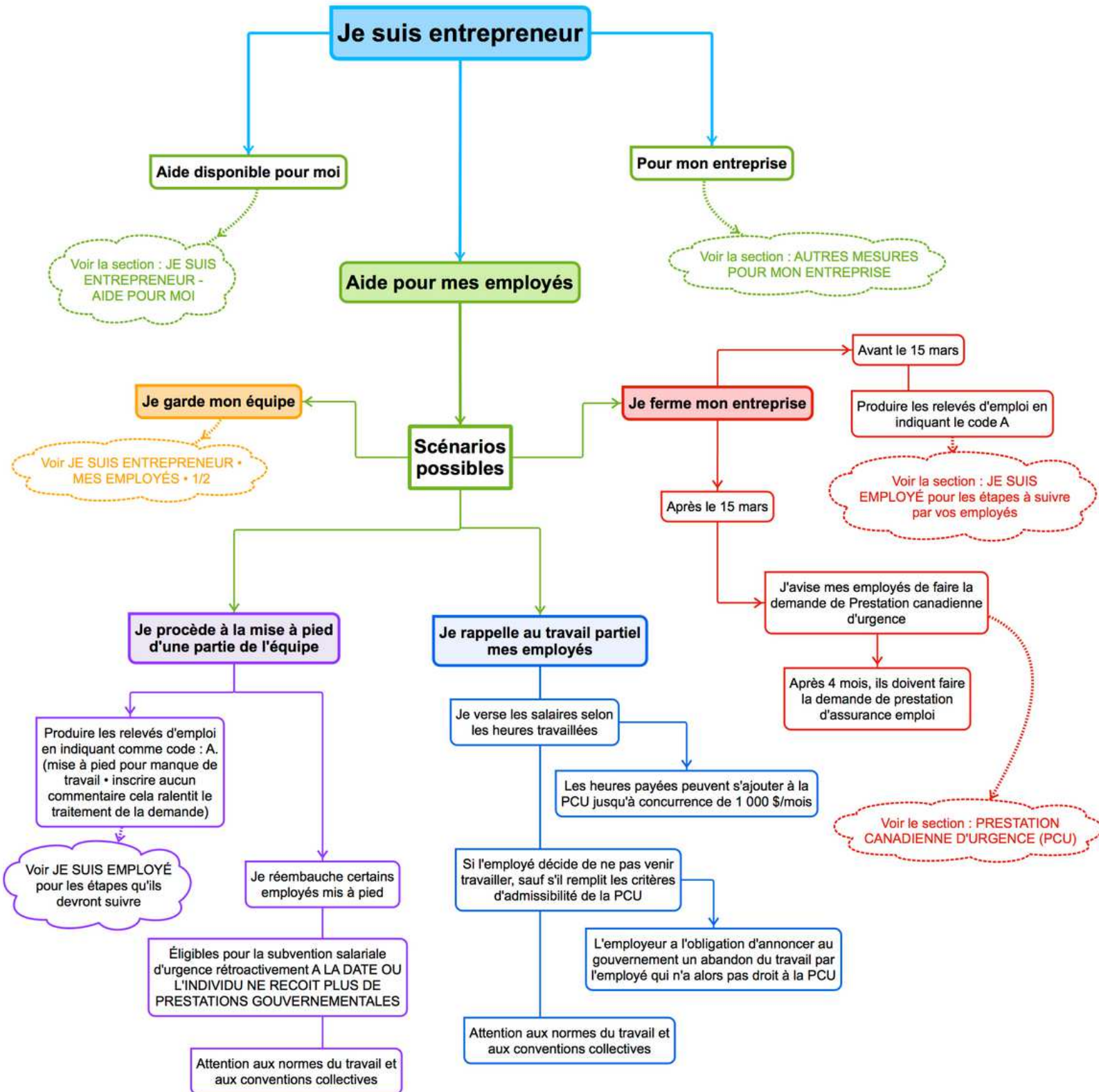
JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MES EMPLOYÉS • section 2 de 3

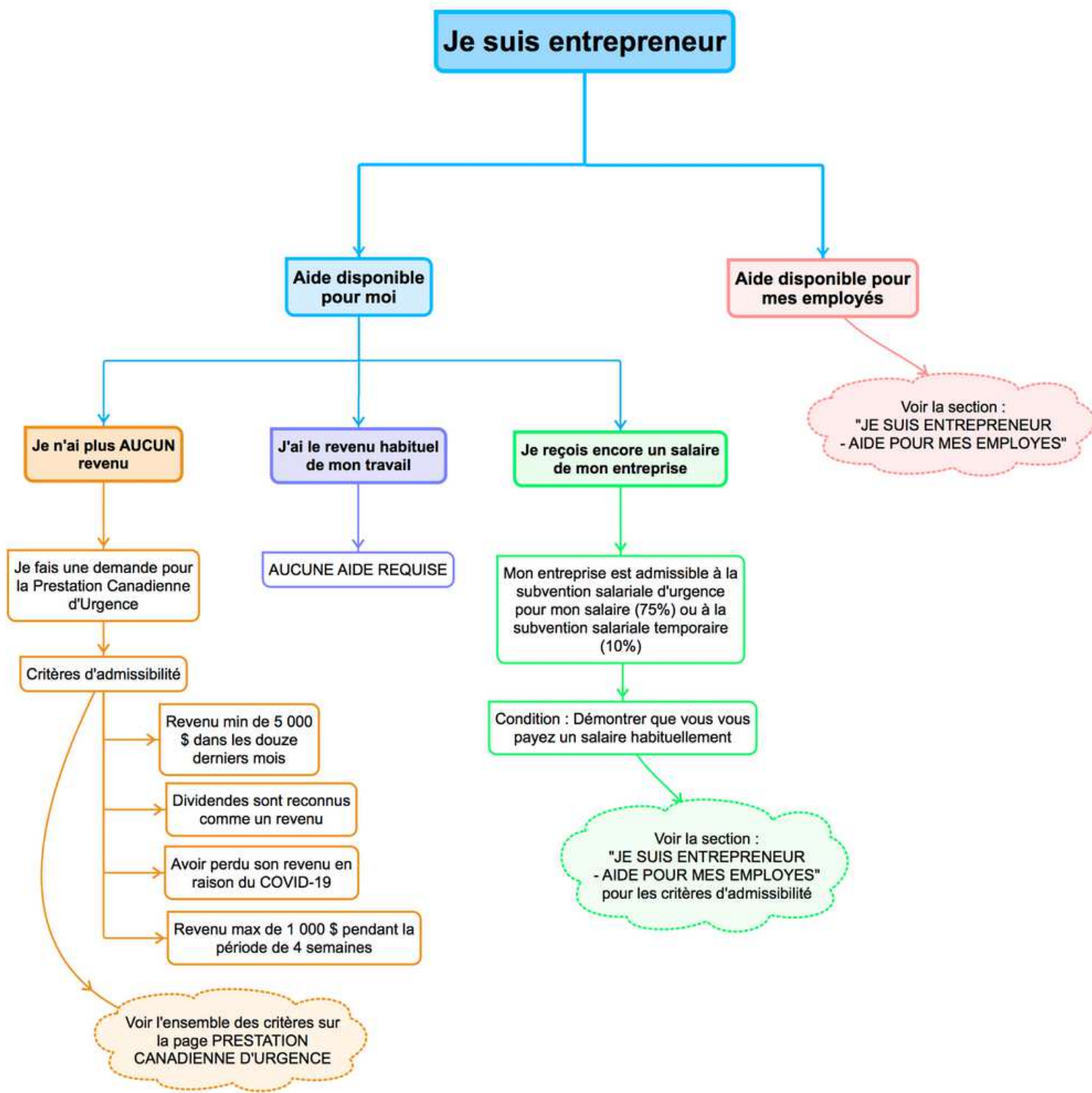


JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MES EMPLOYÉS • section 3 de 3

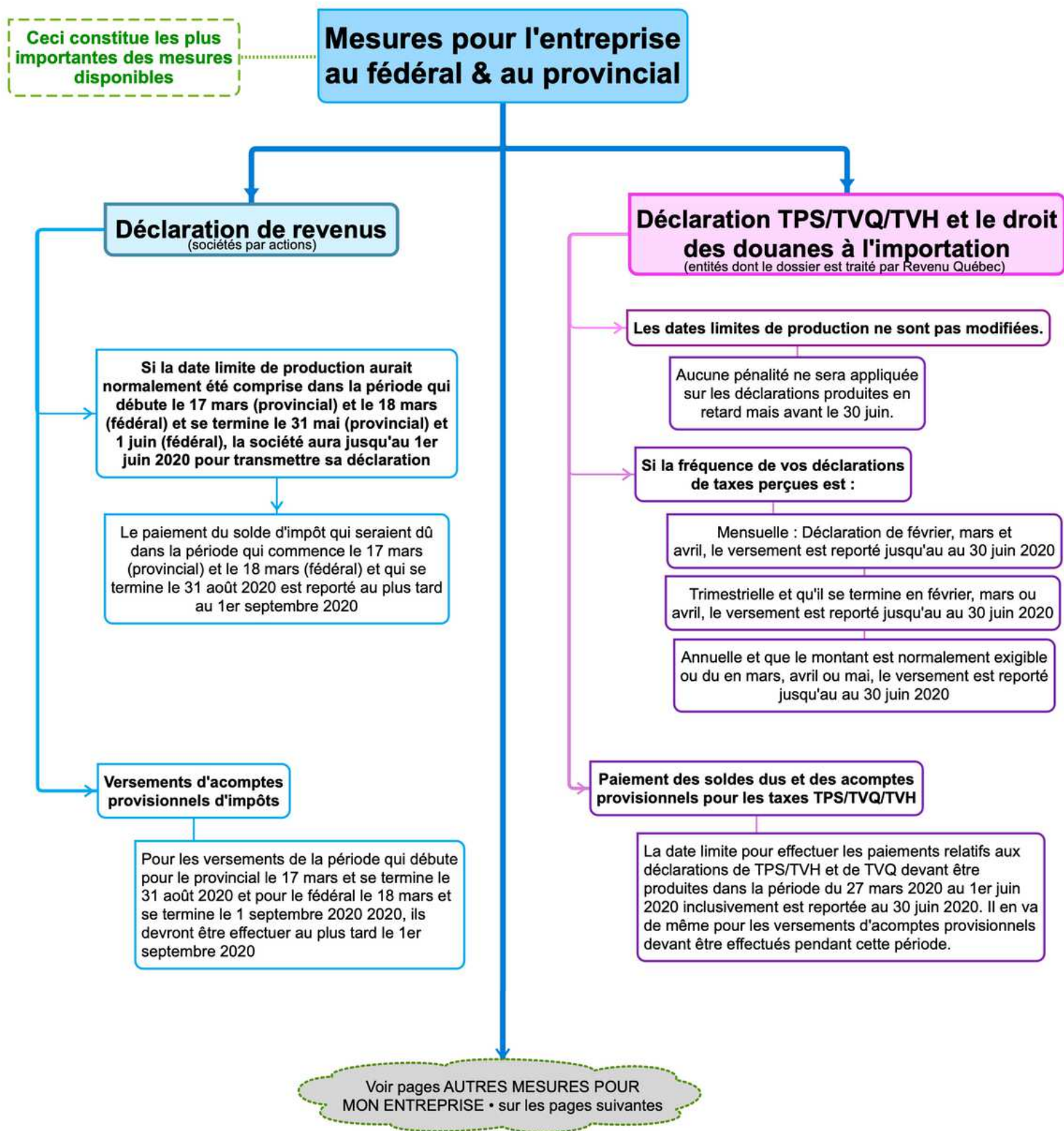


JE SUIS ENTREPRENEUR POUR MOI



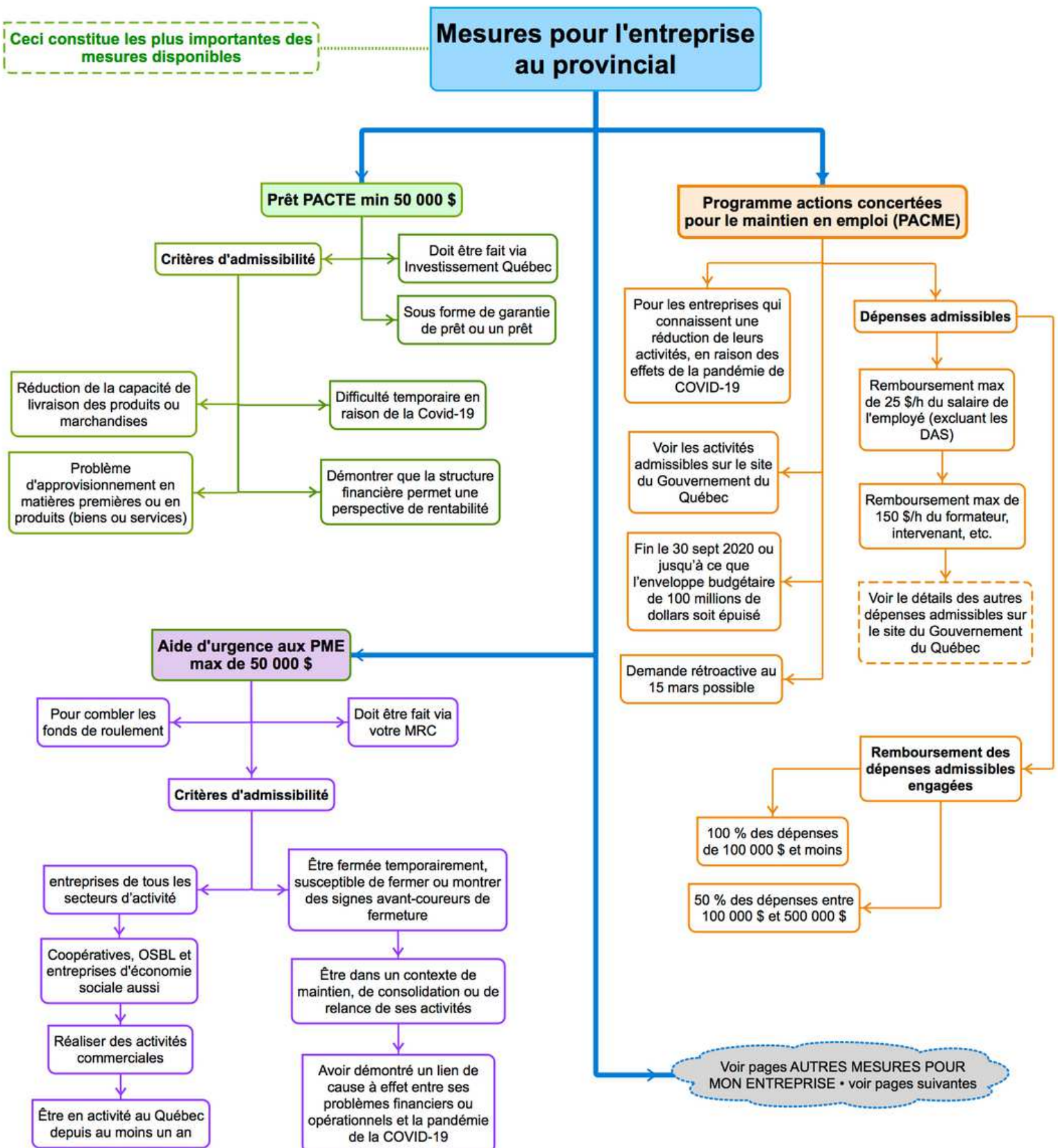
MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 1 de 4



MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 2 de 4



MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 3 de 4

Mesures pour l'entreprise au fédéral

Ceci constitue les plus importantes des mesures disponibles

Prêt garanti de 40 000 \$

Programme d'aide à l'innovation (PAI) du PARI CNRC

Doit être fait via votre institution bancaire

Critères de remboursement

Si remboursé avant le 31 déc. 2022

Radiation de 25% du prêt

Max de 10 000 \$

Si remboursé après le 31 déc. 2022

5 % d'intérêt, payable mensuellement à partir du 1er janvier 2023

Étalement sur plusieurs années

Critères d'admissibilité

PME et OBNL

Ne pas être en défaut de paiement sur vos prêts bancaires

Avoir un compte entreprise ouvert au plus tard le 1er mars 2020

Masse salariale entre 20k et 1,5M\$ en 2019

Avoir produit un sommaire T4 pour 2019

T3010 pour les organismes de bienfaisance

T2 pour les OBNL

Critères d'admissibilité

subvention salariale aux employés pour une période maximale de 12 semaines

Jusqu'au 29 avril 2020 pour faire la demande

Ne pas être admissible à la Subvention salariale d'urgence

Avoir 500 employés et moins

Ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour soutenir les opérations du 1 avril 2020 au 23 juin 2020 inclus

Prévoir de poursuivre sa croissance et de réaliser des profits par la mise au point et la commercialisation, au Canada, de produits, de services ou de procédés nouveaux ou améliorés, fondés sur la technologie

Être constitué en société au plus tard le 1er mars 2020

Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)

Plus de détails à venir

Critères d'admissibilités

Pour les grandes entreprises à but lucratif, à l'exception de celles du secteur financier

Ne doivent pas participer à des procédures d'insolvabilité actives

Demander un financement de 60 millions de dollars ou plus

Mener des opérations importantes ou compter un effectif majeur au Canada

L'aide sera versée par la Corporation de développement des investissements du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le ministère des Finances

PME qui ne peuvent pas accéder à d'autres mesures de soutien

Fonds d'aide et de relance régionale

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial

Subvention salariale d'urgence (75 %)

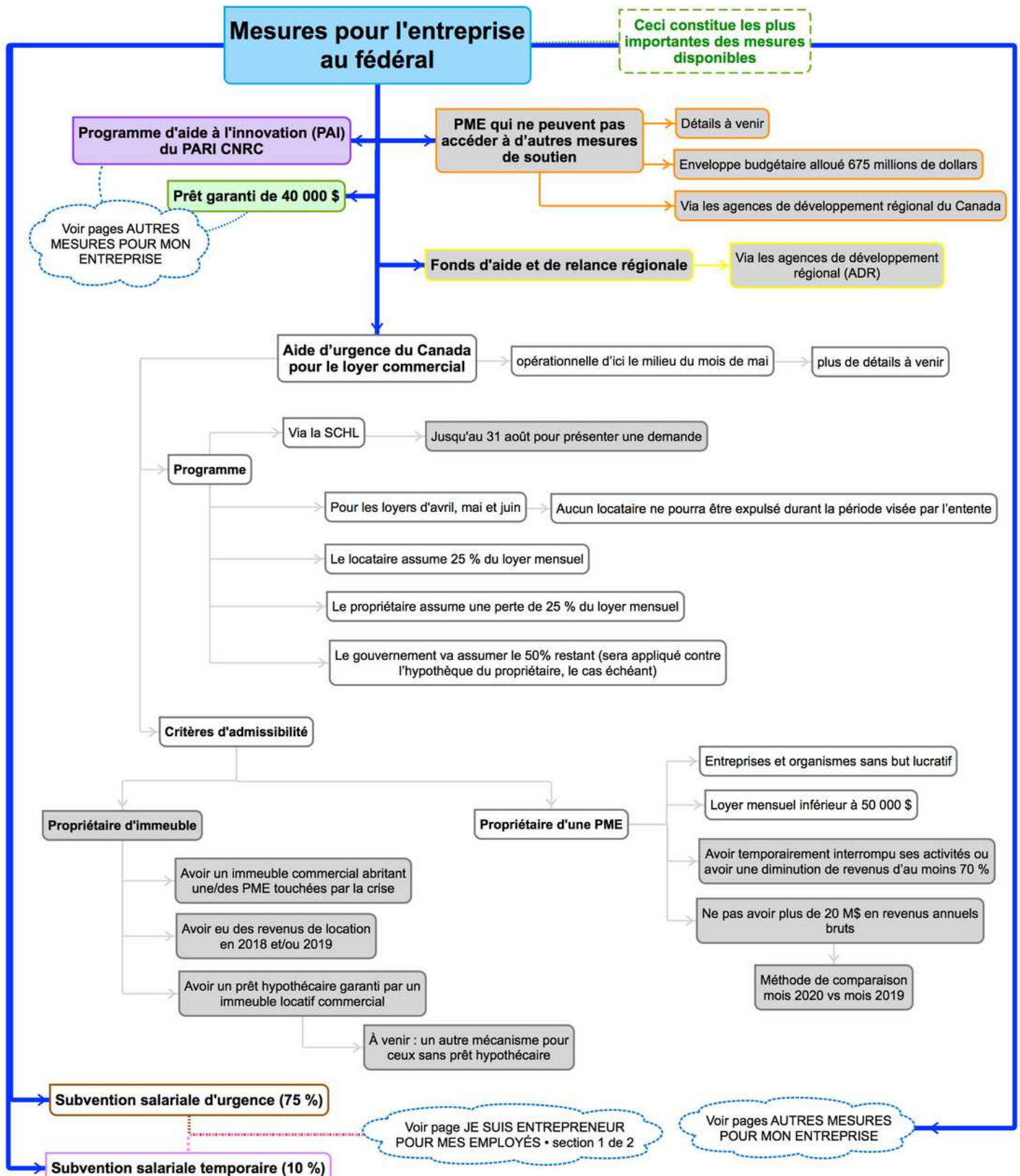
Subvention salariale temporaire (10 %)

Voir pages AUTRES MESURES POUR MON ENTREPRISE

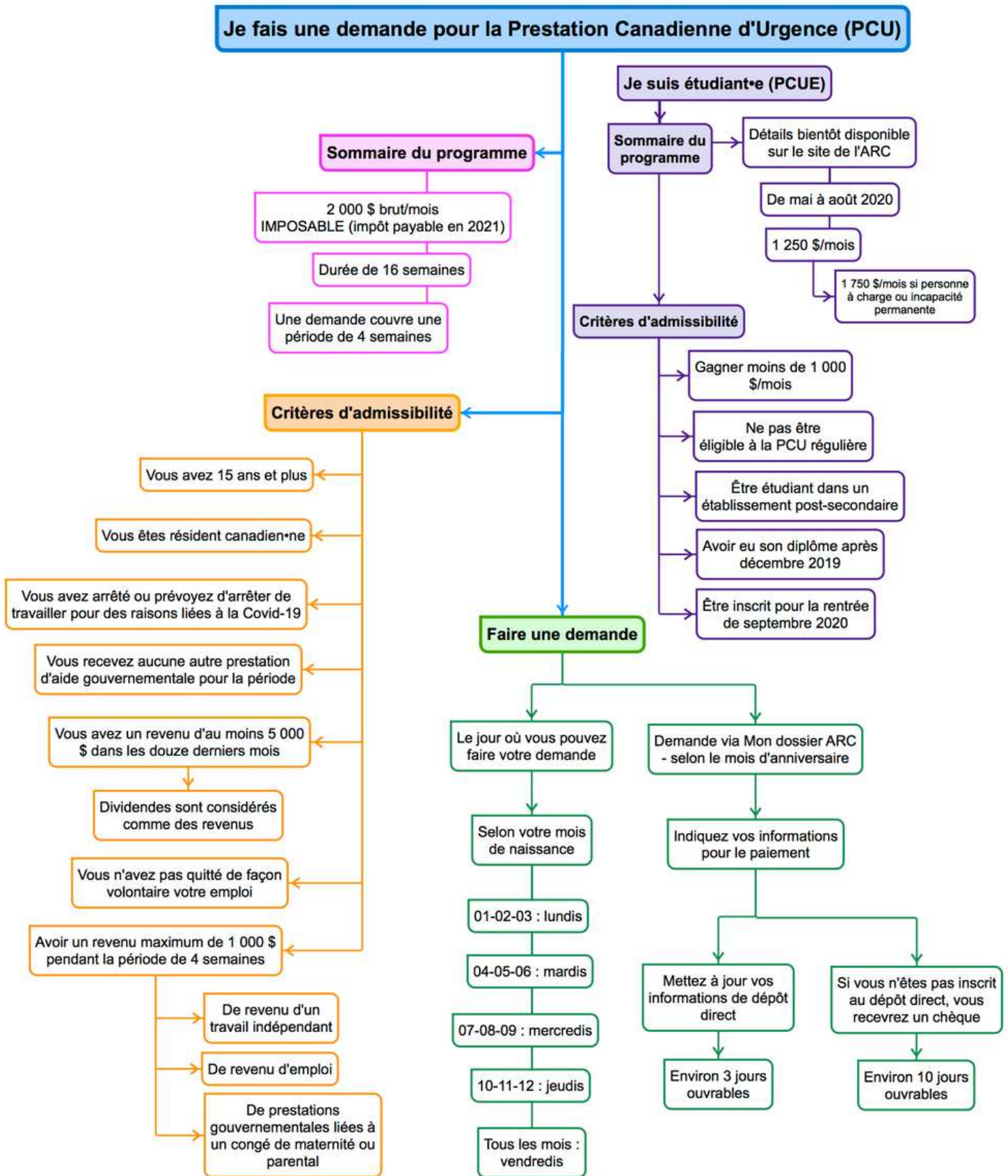
Voir page JE SUIS ENTREPRENEUR POUR MES EMPLOYÉS - section 1 de 2

MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 4 de 4



PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU)



LIENS

FÉDÉRAL

Prestation canadienne d'urgence (PCU) :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html>

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html>

Subvention salariale d'urgence (75 %) :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>

Subvention salariale temporaire (10 %) :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) :

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business>

Soutien aux particuliers :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-particuliers.html>

Assurance emploi :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

PROVINCIAL

Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) :

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) :

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) :

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Conseils, outils et réseautage pour entrepreneures

Faire partie de la communauté d'alias entrepreneur procure un accès privilégié à la plus vaste librairie francophone de conseils, trucs et astuces pour entrepreneurs.

Rejoindre sans frais notre communauté

EXPLOREZ LE SITE D'ALIAS ENTREPRENEUR·E POUR D'AUTRES CONTENUS

Depuis toujours, les entrepreneurs sont sollicités de toute part par les très nombreuses exigences liées inévitablement à la croissance de leurs entreprises. Souvent débordés, il devient de plus en plus difficile de prendre un moment pour s'arrêter, apprendre et se développer comme entrepreneur·e.

alias est une source d'accompagnement de grande valeur pour les entrepreneurs.